

## La ressource en Granulats dans l'ouest : Une pérennité menacée ?

*Le granulats, matériau essentiel dont la ressource est locale est extrait des différentes carrières alluvionnaires réparties sur toute l'île.  
Par concassage et criblage, la roche est fragmentée pour produire du granulats de tailles différentes (selon les besoins et utilisations : sous couche de route, fabrication de béton, aménagement extérieur etc.).  
A La Réunion, 5 millions de tonnes de GRANULATS sont nécessaires chaque année.  
Actuellement, la quasi-totalité des granulats est produite grâce à l'exploitation de dix-sept carrières commerciales ainsi réparties : 1,4 Mt pour l'EST ; 1,9 Mt pour l'OUEST et 1,5 Mt pour le SUD.*

### 2021 : Fin d'exploitation des cinq carrières de la zone ouest

**A compter de 2021**, les cinq carrières de la zone ouest seront fermées soit parce que les gisements seront épuisés soit parce que ce sera la fin des Arrêtés Préfectoraux (AP).

Ces fermetures de carrières auront plusieurs conséquences sur la vie des Réunionnais.

La zone ouest devra être alimentée simultanément par les ressources de l'EST et du SUD.

Les différents sites de production ne seront plus en adéquation avec les zones de consommation et cette situation de déséquilibre aura irrémédiablement un impact défavorable sur :

- Les flux routiers,
- Les émissions de CO<sub>2</sub>,
- Le coût du transport des matériaux sur les chantiers,
- L'accélération de l'épuisement de la ressource des carrières des zones encore en activité dans l'est et le sud de l'île.

### L'UNICEM\*, être acteur dans l'élaboration du Schéma Régional des Carrières (SRC)

La procédure d'élaboration du futur Schéma Régional des Carrières débutera courant 2021. Il définira notamment les stratégies d'approvisionnement de l'île en granulats.

Pour éviter qu'une nouvelle situation de pénurie ne se renouvelle, notre fédération, associée aux différentes parties prenantes dans l'élaboration de ce schéma, s'attachera à défendre les actions suivantes :

- **L'engagement des collectivités à optimiser l'exploitation des réserves actuelles avant l'urbanisation**

La prescription N°21 du Schéma d'Aménagement Régional (SAR) relative aux « exploitations de matériaux de carrières » précise que « lorsqu'un de ces secteurs est situé dans une zone d'urbanisation, celle-ci pourra être réalisée après l'exploitation des ressources minérales du site, voire préalablement ou concomitamment pour permettre celle-ci ».

Malheureusement, cette prescription du SAR n'est pas toujours respectée.

- **La réduction des délais d'instruction**

Face à la complexité et la longueur des procédures d'obtention d'autorisation d'exploiter (5 à 10 ans), il faut renforcer les moyens des services d'état afin de leur permettre de réduire les délais d'instruction.

- **La protection systématique des zones de gisement par les documents d'urbanisme (PLU)**

Actuellement, seuls 60 % des espaces carriers du Schéma Départemental des Carrières de 2010 sont protégés par un zonage cohérent sur les documents d'urbanisme (source AGORAH : évaluation du SAR, Commission technique du 16/09/2020). Ce résultat est trop faible. Les espaces carriers doivent être systématiquement et rapidement classés. Comme le rappelle le Plan Logement Outre-Mer, nous devons « sanctuariser » les zones de gisement.

- **L'évolution de la réglementation face aux spécificités de notre territoire dans le futur SRC**

L'accès à de nouveaux gisements de matériaux ne pourra être possible que par une évolution des critères d'interdiction d'exploiter une carrière.

Il existe sur notre territoire une réalité de besoin en terme de logement et d'infrastructure dû à une population croissante et une spécificité insulaire.

Le millefeuille des interdictions se référant aux différents codes (environnement, urbanisme, rural, forestier etc) répertorie pas moins de dix-huit items qui bloquent l'ouverture d'une carrière !

Ces interdits privent l'île d'espaces potentiellement valorisables en ressource Granulats.

## **Développer les ressources alternatives !**

- **Les granulats recyclés :**

Lors des chantiers de déconstruction du BTP, il est possible de recycler les déchets (matériaux inertes) pour produire des granulats recyclés. A la Réunion, nous sommes au démarrage de cette filière de recyclage qui se professionnalise. A nouveau, par manque de foncier, les plateformes d'accueil d'inertes et de tri ne se développent pas aussi vite que le besoin. On estime que la commercialisation des granulats recyclés représente 15 % du marché contre 30 % en métropole.

### **Le lit des rivières :**

Le prélèvement de matériaux par curage du lit mineur des rivières est une procédure qui a déjà été mise en place à La Réunion. C'est une solution alternative à développer. Sur notre île, cinq rivières pérennes (Rivière du Mât, Rivière des Galets, Rivière St-Etienne, Rivière de l'Est, Rivière des Remparts) subissent régulièrement des épisodes cycloniques qui engendrent ce type d'accumulation de matériaux.

## **Changeons d'idée : Il y a une vie après la carrière !**

Une carrière est encadrée par un Arrêté Préfectoral qui définit entre-autre le type de réaménagement du site après exploitation. Le choix du réaménagement est élaboré en concertation avec les partenaires locaux : la commune, les propriétaires, les riverains et les agriculteurs. Sur les 17 carrières en activité actuellement sur l'île, 13 ont une vocation future agricole.

Si nous prenons en exemple le site de Pierrefonds, les anciennes carrières ont été réaménagées en champs d'ananas, de cannes et de bananes. Les carriers ont su y faire un excellent réaménagement. Pour preuve, les rendements agricoles y sont meilleurs aujourd'hui !